

# **CAPTAGES PRIORITAIRES**

→ Restauration de la qualité de l'eau



## **Projet collectif de plantation de haies**

**Région**: Occitanie **Département**: Aude

**Délégation**: Montpellier

Intercommunalité: Carcassonne Agglo

Communes concernées par les captages prioritaires : Carcassonne, La Redorte, Villemoustaussou

Bassin versant : Aude amont et affluent Aude médiane

Interlocuteurs Agence : Frédéric Housset

# PRESENTATION DU PROJET

#### **MAITRE D'OUVRAGE**

RéSeau 11 Hôtel du Département Allée Raymond Courrière 04 68 11 65 07

PORTEUR DU PROJET : Cave Triangle d'Or.

PARTENAIRES TECHNIQUES: Chambre d'agriculture de l'Aude, Arbres & Paysages 11 et Fédération Départementale des Chasseurs et de la Nature de l'Aude.

**PARTENAIRES FINANCIERS**: Agence de l'eau RMC, Région Occitanie.

#### **CONTEXTE ET ENJEUX**

La cave coopérative Les Vignerons du Triangle d'Or, issue de la fusion de plusieurs caves à Conques-sur-Orbiel dans l'Aude, compte aujourd'hui 170 adhérents pour 1200 ha de vignes cultivées. 40% des surfaces d'apport de la cave sont situées dans l'Aire d'Alimentation du Captage d'eau potable (AAC) de Gayraud à Villemoustaussou ou à proximité, dont Carcassonne Agglomération est le maître d'ouvrage. Ce captage d'eau potable, au même titre que la prise de Marguens (localisée sur la ville de Carcassonne) et le puits communal Darre l'Hort (localisé sur la commune de La Redorte), est classé comme captage prioritaire au titre du SDAGE 2010-2015 et du SDAGE 2016-2021, à cause de dépassements de seuils récurrents pour les pesticides et/ou nitrates, principalement causés par la viticulture.

Pour contrer ces pollutions, l'animation par l'agglomération de Carcassonne sur le captage de La Redorte débute en 2012 et celle sur celui de Villemoustaussou en 2015 avec des programmes d'actions qui accompagnent notamment la mise en place d'aménagements paysagers pour limiter les transferts de pollution. Depuis 2017, la cave, porte un nouveau projet de stratégie économique qui intègre les enjeux sociaux et environnementaux afin de concilier la production agricole et la préservation de la qualité de l'eau suite à une demande croissante des consommateurs et à des relations parfois conflictuelles entre la profession agricole et les habitants. Par exemple, elle est investie dans la mise en place de MAEC, dans l'achat de matériel de désherbage mécanique et/ou d'enherbement des vignes, dans l'engagement des exploitations à la certification HVE « Haute Valeur Environnementale » (97%) ou encore dans la conversion à l'Agriculture Biologique. Pour aller plus loin, la cave initie en 2018 un nouveau projet de plantation de linéaires de haies autour des parcelles agricoles afin de limiter les transferts de polluants et participent fortement à la protection de la ressource en eau.

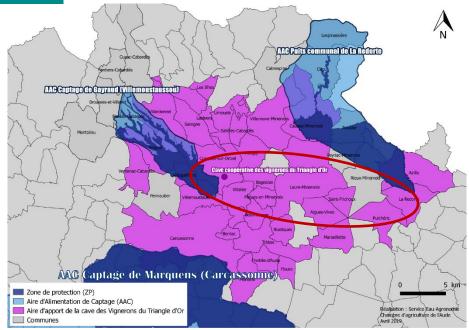
#### **OBJECTIFS**

Concilier la production agricole et la restauration de la qualité de l'eau.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de plantation de haies, porté par la cave coopérative Les Vignerons du Triangle d'Or, concerne des exploitants adhérents à la cave, volontaires pour planter des haies en bordure de leurs parcelles lorsque ces dernières sont localisées dans des communes intersectées par :

- le PAEC de Carcassonne Agglomération en 2016-2017;
- l'aire d'apport de la cave des Vignerons du Triangle d'Or (en violet sur la carte);
- les zones de protection des trois captages prioritaires : ZP-AAC (en bleu sur la carte).



Localisation des communes concernées par le projet initial de plantation de haies en 2018 © Chambre d'Agriculture de l'Aude.

Le croisement de ces trois critères (communes entourées en rouge sur la carte) illustre globalement la situation du projet par rapport aux enjeux qualité de l'eau du territoire.

En 2018, cinq exploitations adhérentes à la cave coopérative des Vignerons du Triangle d'Or avaient initié un premier projet collectif de plantation de 1450 m linéaires de haies, dont 210 m sur les AAC de Gayraud et de La Redorte. Les haies ont été plantées chez des exploitants cultivant des vignes ainsi que des pommiers ou des céréales. La première plantation a eu lieu en janvier 2019.

En 2019, neuf exploitants ont monté des projets pour planter 5,1 km linéaires de haies et acquérir du matériel d'entretien de linéaires existants sur l'AAC de Gayraud. Des projets similaires ont également été initiés autour des AAC de Maquens et de La Redorte et représentent ainsi plus de 6,5 km de haies plantées. Certaines haies ont été plantées en janvier 2020 et le reste le sera à l'automne 2020.

Pour l'année 2020, cinq dossiers ont été déposés dans l'objectif de planter environ 1 km de haies, dans l'AAC du Gayraud.

Année de dépôt des dossiers	Nombre d'exploitants	Nombre de haies	Total mètres linéaires	AAC concernées	Caves coopératives concernées
2018	5	9	1 450 m	Gayraud     (Villemoustaussou)      Darre l'Hort (La Redorte)	- Vignerons du Triangle d'Or (Conques sur Orbiel)
2019	12	36	6 575 m	- Gayraud (Villemoustaussou) - Darre l'Hort (La Redorte) - Maquens (Carcassonne)	<ul> <li>Vignerons du Triangle d'Or (Conques sur Orbiel)</li> <li>Vignerons de la Voie Romaine et du Cabardès (Villesèquelande)</li> <li>Cave coopérative l'Avenir (La Redorte)</li> <li>Vignobles de Carsac (Cavanac)</li> </ul>
2020	5	12	1 165 m	- Gayraud (Villemoustaussou)	- Vignerons du Triangle d'Or (Conques sur Orbiel)



Journée d'inauguration (23/05/2019) du projet de plantation de haies © Fédération Départementale des Chasseurs et de la Nature de l'Aude.

Dans le cadre d'un partenariat entre l'association Arbres & Paysages 11 et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, une sensibilisation plus large à ces thématiques a été conduite par Carcassonne Agglomération et la Chambre d'agriculture de l'Aude notamment grâce à la réalisation d'une plaquette de présentation du projet avec une fiche d'intention à remplir pour les agriculteurs intéressés associée à une présentation orale dans les caves chaque fin d'année. La cave coopérative du Triangle d'Or, porteur du projet, fait quant à elle le relais sur le terrain pour sensibiliser et mobiliser les agriculteurs, donne les contacts et organise les chantiers de plantation.

#### **COUT MOYEN D'UN PROJET**

- **→** 17 500 €
- Coût compris entre 1 500 € pour les projets comprenant uniquement la plantation d'une haie simple et 30 000 € pour les projets comprenant la plantation de linéaires plus importants et l'acquisition de matériel d'entretien (lamier).

### **DUREE DU PROJET**

Projet de plantation en cours tant que les trois captages sont concernés par la démarche « captage prioritaire ».

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

→ Agence de l'eau et UE via le FEADER à hauteur de 80% :

Les haies sont financées dans le cadre du volet « investissement non productif » du PCAE Carcassonne Agglo 2016-2017 grâce à la justification d'une démarche collective. Le projet est collectif mais le dépôt de dossier est quant à lui individuel pour l'obtention de financements (achat des plants, paillages, gaines de protections et matériel d'entretien). Il y a deux commissions par an pour le dépôt des dossiers, en juin et en décembre. Il faut compter 6 mois entre le dépôt du dossier et la réception des réponses et donc le début de la plantation.

→ Autofinancement par l'agriculteur à hauteur de 20%.



Haie après la phase de la plantation © Fédération Départementale des Chasseurs et de la Nature de l'Aude.

#### **LES OPERATIONS**

Etudes préalables à la plantation

L'Association Arbres & Paysages 11 assure la conception technique des projets telle que la localisation des haies (toujours plantées perpendiculairement au sens d'écoulement de l'eau), le choix des essences plantées et les conseils sur l'entretien.

Les essences plantées, arbres et arbustes sélectionnés en fonction du territoire et du paysage, sont des Grenadiers, Goji, Amélanchiers, Arbousiers, Cerisiers, Viornes tin, Lauriers tin, Frênes à fleur, Arbres de Judée, Amandiers, Luzernes arborescentes, Cerisiers de Sainte-Lucie, Micocouliers ou encore Azeroliers. Toutefois, l'association décide conjointement avec l'exploitant du métrage linéaire à planter.

#### Plantation des haies et sensibilisation des scolaires

Les chantiers de plantation ont été organisés avec les scolaires (écoles primaires et lycées agricoles, futurs agriculteurs) des communes concernées afin de les sensibiliser aux enjeux environnementaux, au montage de dossiers et aux financements possibles pour ce genre de projets. La plantation est associée à :

- un potentiel sous-soulage en amont selon le type de sol ;
- la potentille pose du matériel d'irrigation (goutte à goutte) comme sur la photo n°1;
- l'installation du **paillage biodégradable** (broyat, rouleaux de chanvre, marc de raisin, bâche tissée biodégradable) comme présenté en photo n°2 ;
- la pose de gaines de protections contre les lapins et chevreuils qui seraient susceptibles de ravager les plants.





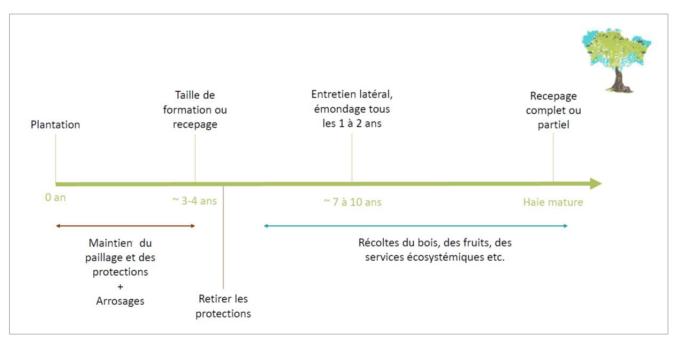
1 : Elèves primaires lors de la phase de plantation

2 : Lycées lors du déploiement du paillage biodégradable

© Fédération Départementale des Chasseurs et de la Nature de l'Aude.

#### Entretien de la haie

- Irrigation de complément : même si les espèces proposées sont adaptées aux conditions pédo-climatiques méditerranéennes, un accompagnement hydrique les trois premières années est indispensable pour lutter contre la mortalité des plants provoquée par une pluviométrie estivale incertaine. Pour cela, un système de goutte à goutte peut être installé le long de la haie ou un arrosage conséquent, fractionné en 3 fois à raison de 20 à 30 L/arbre peut être effectué.
- **Protection des plants**: Lors de la plantation, **des gaines de protections** sont installées contre les chevreuils et les lapins pour une bonne pousse des arbres et arbustes étant donné que des risques ont localement été identifiés.
- Paillage: Le paillage permet de limiter le développement d'adventices et l'évaporation des apports d'eau. Le choix du type de paillage est guidé par le souhait de permettre un entretien mécanique des abords de la haie. Dans ce projet de haies, seuls des paillages à base de compost de déchets verts ou des paillages biodégradables ont été installés (broyat, rouleaux de chanvre, marc de raisin, bâche tissée biodégradable). Au cours des trois premières années, l'entretien du paillage doit être effectué, surtout dans le cas de broyat végétal.
- Taille des haies: Au bout de 5 ans une taille mécanique permettra de maîtriser en largeur et en hauteur le développement de la haie. Il est conseillé d'intervenir sur des branches de 3 cm maximum afin d'éviter tout traumatisme, tous les deux ans environ. Un lamier à couteaux ou à fléaux sera préféré à un broyeur à marteaux ou à une épareuse.



Synthèse du calendrier d'entretien des haies © Arbres & Paysages 11.

#### **GAINS ATTENDUS POUR L'ENVIRONNEMENT**

- Restauration de la qualité de l'eau en limitant le transfert des polluants par ruissellement (eaux superficielles) et en filtrant naturellement l'eau grâce à l'absorption par les racines des pesticides et nitrates (eaux souterraines).
- → Lutte contre l'érosion des sols en limitant le ruissellement (impact sur la qualité de l'eau) et maintenant les bords de parcelles et fossés.
- → Protection contre la dérive aérienne des produits phytosanitaires grâce à l'effet brise-vent des haies afin de protéger les habitations voisines.
- → Amélioration du cadre de vie des habitants en restaurant la qualité de l'air et participant à l'identité visuelle des paysages.
- → Développement de la biodiversité en créant des habitats et des corridors écologiques pour la faune locale sauvage.

#### **POINTS FORTS DU PROJET**

- > Projet multipartenaire (caves coopératives, collectivité gestionnaire de l'eau, Chambre d'agriculture, Fédération des
  - Chasseurs), en lien avec les démarches de protection des captages prioritaires avec forte implication de la cave coopérative des Vignerons du Triangle d'Or avec la création d'une dynamique de groupe ;
- → Projet collectif favorisant les échanges et retours d'expériences entre les agriculteurs (choix des essences, du matériel...);
- Partage intergénérationnel et pédagogique à travers les chantiers de plantations organisés avec les écoles et lycées agricoles du secteur;
- Communication positive autour des parcelles vitrines qui participe à casser les images négatives « agri-bashing » dont sont victimes les agriculteurs.



Lycées lors de la phase de plantation © Fédération Départementale des Chasseurs et de la Nature de l'Aude.

#### LES DIFFICULTES RENCONTREES

- > Pas de financement pour le système d'irrigation (goutte à goutte) dans le cadre du PCAE. Cela faciliterait la tâche d'arrosage, longue et fastidieuse les premières années étant donné qu'une haie nécessite qu'elle soit irriquée les 3 à 5 premières années après sa plantation;
- → Incompatibilité entre le calendrier de dépôt des dossiers PCAE et la saison de plantation des haies. Pour les dossiers déposés en 2e période (juin), une réponse est recue en janvier de l'année suivante, ce qui rend difficile la plantation avant la fin de l'hiver (temps de commande des plants, parcelles parfois impénétrables en raison des pluies). La plantation doit alors être reportée à novembre suivant. De plus, tant que le PCAE de l'année N-1 n'est pas soldé, l'agriculteur ne peut pas en déposer un nouveau en année N, ce qui peut bloquer ses projets de nouvelles plantations ou d'acquisition d'autres matériels.

#### **LES PERSPECTIVES**

- → Continuer les plantations de haies sur les AAC du département de l'Aude ;
- → Sensibiliser un maximum de personnes (tout public) sur l'intérêt des haies.

#### **SOURCES**

- Projet collectif de plantation de haies, 2018, Carcassonne Agglomération, 38 p.
- Projet collectif de plantations de haies, 2019, Chambre d'Agriculture de l'Aude, 22 p.
- Présentation des démarches agro-environnementales des Vignerons du Triangle d'Or, Vignerons du Triangle d'Or, 2020, 2p.
- Notes techniques « Projet collectif d'implantation de haies autour du captage de Gayraud », Carcassonne Agglo, 2019, 2p. et 2020, 2p.
- vidéo de la Fédération Départementale des Chasseurs et de la Nature de l'Aude sur les dernières plantations, février 2020 : https://www.youtube.com/watch?v=DrJeMybFuv8

- Plaquette de sensibilisation « Plantons des haies ! », Chambre d'Agriculture de l'Aude, 2019, 1 p.

Date de rédaction : Août 2020